

TIQUESNET 2018

SURVEILLANCE DES
MORSURES DE TIQUES EN
BELGIQUE

QUI NOUS SOMMES

SCIENSANO, ce sont plus de 700 collaborateurs qui s'engagent chaque jour au service de notre devise « toute une vie en bonne santé ». Comme notre nom l'indique, la science et la santé sont au cœur de notre mission. Sciensano puise sa force et sa spécificité dans une approche holistique et multidisciplinaire de la santé. Plus spécifiquement, nos activités sont guidées par l'interconnexion indissociable de la santé de l'homme, de l'animal et de leur environnement (le concept "One health" ou « Une seule santé »). Dans cette optique, en combinant plusieurs angles de recherche, Sciensano contribue d'une manière unique à la santé de tous. Issu de la fusion entre l'ancien Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA) et l'ex-Institut scientifique de Santé publique (ISP), Sciensano s'appuie sur plus de 100 ans d'expertise scientifique.

Sciensano
Epidémiologie et santé publique
-
Épidémiologie des maladies infectieuses

Mars 2019 • Bruxelles • Belgique
Référence interne : D/2019/14.440/12



K. TERSAGO¹



M. LEROY¹



T. LERNOUT¹

1 Sciensano, Épidémiologie des maladies infectieuses, Bruxelles

tiquesnet@sciensano.be

Remerciements

Le service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano tient à remercier tous ceux qui ont contribué à TiquesNet, en particulier les citoyens qui ont signalé des morsures. TiquesNet est un projet de collaboration avec les régions belges et plusieurs partenaires (Avia-GIS, Natagora et Natuurpunt).

Né à l'initiative de Sciensano (anciennement Institut Scientifique de Santé Publique), TiquesNet bénéficie d'un soutien financier de L'Agence pour une Vie de Qualité en Wallonie et Agentschap Zorg en Gezondheid en Flandre.

Messages-clés:

- Toutes les provinces belges sont concernées par les morsures de tiques.
- En 2018, leur nombre par 100 000 habitants était le plus élevé dans les provinces du Luxembourg, de Namur, du Brabant wallon et du Limbourg. En nombre absolu, c'étaient les provinces d'Anvers, du Brabant flamand et de Namur qui prenaient la tête du classement. Comparé aux années précédentes, le nombre de tiques signalées dans la province de Namur était plus élevé.
- Pour la majorité des morsures, celles-ci avaient lieu dans la région d'habitation, dans un rayon de 10 kilomètres autour du domicile.
- De même que les autres années, les morsures étaient généralement associées à des activités de loisir dans des jardins ou des forêts.
- La plupart des morsures en Belgique sont signalées entre les mois de mars et octobre. Comme les autres années, un pic a été observé au mois de juin. Par contre, le nombre de morsures a brusquement diminué en juillet, ce qui est probablement imputable aux conditions de sécheresse et de chaleur entre mai et juillet 2018.
- Le risque d'érythème migrant (EM) après une morsure de tique augmente avec la durée d'attachement de la tique. Pour 16% des EM rapportés sur TiquesNet, la durée d'attachement de la tique était estimée à ≤ 12 h. Un contrôle quotidien du corps pour détecter et enlever les tiques est donc fortement recommandé après avoir passé du temps dans la nature.

1. Introduction

La population belge est préoccupée par les conséquences liées aux tiques et par les maladies qu'elles peuvent transmettre. Même si toutes les tiques ne sont pas infectées par des agents pathogènes transmissibles, la survenue de morsures chez l'homme est un bon indicateur des problèmes associés aux tiques à l'échelle locale. Le degré d'exposition aux morsures est influencé par plusieurs facteurs, comme le comportement humain, le climat et l'affectation des sols. Mieux appréhender les facteurs déterminant le risque de morsures chez l'homme en Belgique permet de mener des actions plus ciblées. C'est dans cette optique qu'a été créé le projet TiquesNet, au sein du service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano (anciennement l'Institut scientifique de Santé Publique).

TiquesNet est une plateforme citoyenne et scientifique, qui poursuit plusieurs objectifs :

- Surveillance temporelle et géographique de l'exposition de la population belge aux morsures de tiques. Les citoyens peuvent déclarer sur la plateforme TiquesNet toute morsure de tique survenue chez l'homme en Belgique. Le nombre de morsures signalées peut être consulté en tout temps sur le site internet TiquesNet (<http://www.tiquesnet.be/>) à l'échelle communale. Il est également possible de suivre activement les statistiques relatives aux morsures rapportées en Belgique dans la section consacrée aux tiques sur le site internet Epistat : <https://epistat.wiv-isp.be/ticks> (page uniquement disponible en anglais).
- Identification des facteurs de risque associés aux morsures signalées en Belgique.
- Utilisation et interprétation des données tirées de la surveillance pour orienter la prévention des morsures de tiques et des maladies qui leur sont associées. Dans les années à venir, les données recueillies seront utilisées pour mieux définir les circonstances liées aux morsures en Belgique et pour traduire ces informations en politiques adaptées.

2. Le signalement des morsures en pratique

TiquesNet a recours à deux instruments pour le signalement de morsures de tiques chez l'homme :

- un site Internet (www.tiquesnet.be) ;
- une application « TiquesNet » pour smartphones.

Le signalement peut se faire de deux manières différentes :

1. Signalements anonymes : les citoyens ont la possibilité de notifier anonymement une morsure (sur eux-mêmes, un tiers ou un groupe). Cette surveillance anonyme est très informative, mais aussi sensible à l'attention médiatique ;
2. Signalements en tant qu'utilisateur inscrit : afin de tracer une courbe de base fiable, nous invitons les citoyens à s'inscrire sur le site TiquesNet et ainsi à devenir membres d'un groupe fixe d'utilisateurs disposant de leur propre page de signalement. Ces personnes inscrites peuvent non seulement enregistrer d'éventuelles morsures, mais aussi signaler la survenue d'un érythème migrant. Tous les mois, ces utilisateurs enregistrés reçoivent, par courrier électronique, un rappel pour le signalement de morsures éventuelles. Au moyen de ce courriel, ils peuvent également nous informer de l'absence de morsures (déclaration « zéro »).
 - L'application TiquesNet est également accessible aux utilisateurs inscrits (dans le menu, cliquez sur Utilisateur et enregistrez-vous). De la sorte, tous les signalements de morsures figurent sur la page utilisateur personnelle.

Lors de chaque signalement, les utilisateurs sont invités à répondre à quelques questions complémentaires sur leur lieu de résidence, le lieu de la morsure, l'activité pratiquée lors de celle-ci et l'environnement concerné.

3. Résultats TiquesNet 2018

3.1. MORSURES DE TIQUES SUR UN INDIVIDU

Les résultats présentés ci-après ont trait aux signalements effectués par les personnes mordues elles-mêmes ou par une personne de leur entourage au cours de l'année 2018. Les notifications de morsures sur des animaux ont été exclues. Les enregistrements incluant au moins le nombre de morsures et le code postal du lieu de la morsure (au nombre [n] de 5 130) ont fait l'objet d'analyses plus approfondies. Au total, 8 328 morsures ont été enregistrées. Dans 75 % des signalements, une seule morsure par personne était rapportée. Les morsures multiples chez un même individu étaient moins fréquentes : 2 morsures = 14 % ; 3 morsures = 5 % ; 4 morsures = 2 %, plus de 5 morsures = 1,5 %.

3.1.1 Répartition géographique des signalements et du nombre de morsures

Le plus grand nombre de morsures a été enregistré dans la province d'Anvers (Tableau 1), suivie des provinces du Brabant flamand, de Namur, du Limbourg. Pour ce qui est des Régions, c'est la Flandre qui compte la majorité des morsures (55,4 %), suivie par la Wallonie (43,4 %). Le nombre de morsures signalées en Région de Bruxelles-Capitale reste à nouveau très limité (1,2 %).

	Nombre de morsures (%)		Exprimé par 100 000 habitants
Bruxelles	103	(1,2 %)	9
Limbourg	907	(10,9 %)	105
Brabant flamand	1170	(14,0 %)	104
Anvers	1797	(21,6 %)	99
Flandre orientale	467	(5,6 %)	31
Flandre occidentale	269	(3,2 %)	23
Flandre	4610	(55,4 %)	71
Luxembourg	627	(7,5 %)	224
Namur	1020	(12,2 %)	209
Brabant wallon	758	(9,1 %)	191
Liège	776	(9,3 %)	71
Hainaut	443	(5,2 %)	31
Wallonie	3615	(43,4 %)	100
Total	8328	(100,0 %)	74

Tableau 1 : Nombre de morsures de tiques par Province et Région, exprimé en nombre absolu et par 100 000 habitants, janvier - décembre 2018

Lors de l'interprétation de la répartition géographique, il convient toutefois de prendre en compte la densité de population. La population se distribue comme suit sur le territoire belge : 58 % de la population habite en Flandre, 32 % en Wallonie et 10 % à Bruxelles.

Si l'on exprime les données par 100 000 habitants (on parle d'incidence), c'est la province du Luxembourg qui prend la tête du classement du nombre relatif de morsures (224 par 100 000 habitants), suivi des provinces de Namur (209/100 000 habitants), du Brabant wallon (191/100 000 habitants), et le Limbourg (105/100 000 habitants). En 2018, l'incidence des morsures était à nouveau plus élevée en Wallonie qu'en Flandre (respectivement 100 et 71 morsures par 100 000 habitants). L'incidence moyenne en 2018 (75/100 000 habitants) est comparable à celle de 2017 (74 /100 000). Comparé aux années précédentes, l'incidence était plus élevée dans la province de Namur (+ 66 morsures de tiques/100 000 habitants par rapport à 2017) et plus faible dans la province du Limbourg.

La Figure 1 présente la distribution géographique du nombre de morsures de tiques par 100 000 habitants, établie sur la base du code postal de la localité où la morsure a eu lieu.

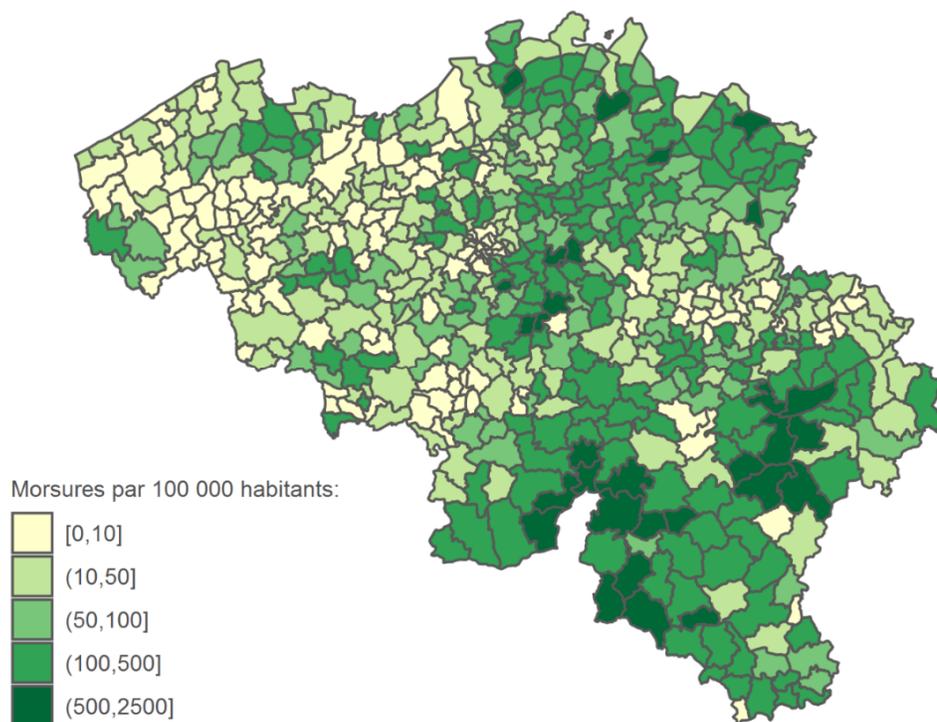


Figure 1 : Répartition géographique des morsures de tiques par 100 000 habitants, par commune en Belgique, janvier- décembre 2018

Les morsures surviennent principalement aux alentours du lieu d'habitation. Sur l'ensemble des signalements en Wallonie, 83 % ont été enregistrés par des personnes habitant en Wallonie. À Bruxelles, le pourcentage de morsures signalées par des habitants de la Région s'élève à 88 % et en Flandre, il s'agit même de 98 % des morsures. La distance réduite entre le lieu de la morsure et le lieu d'habitation est bien visible dans la Figure 2.

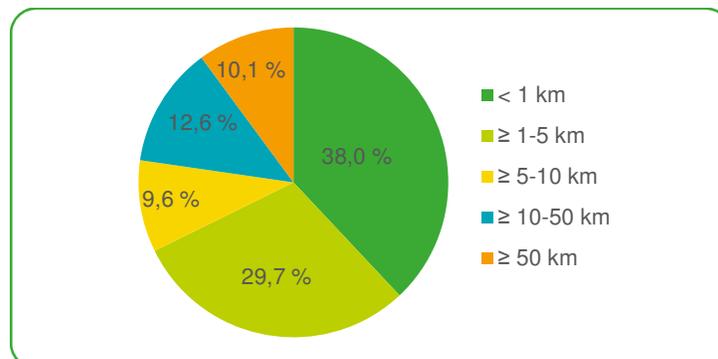


Figure 2 : Distance entre le lieu de morsure et le lieu d'habitation

La majorité des signalements (67,7 %) porte sur des morsures survenues dans un rayon de cinq kilomètres autour du lieu d'habitation. Souvent, la distance est même inférieure à un kilomètre (38 %). Ces analyses ont pu être menées sur les notifications pour lesquelles le code postal du lieu d'habitation et du lieu de morsure était spécifié (n=4 459).

3.1.2 Environnement et activités associés à la survenue d'une ou plusieurs morsures

À l'aide des questionnaires, nous tentons de définir les activités et l'environnement associés à une morsure. Dans le groupe des expositions individuelles, les morsures sont survenues principalement dans le jardin (43,1 %) et dans les forêts ou bois (38 %) (voir Figure 3). C'était également le cas les années précédentes.

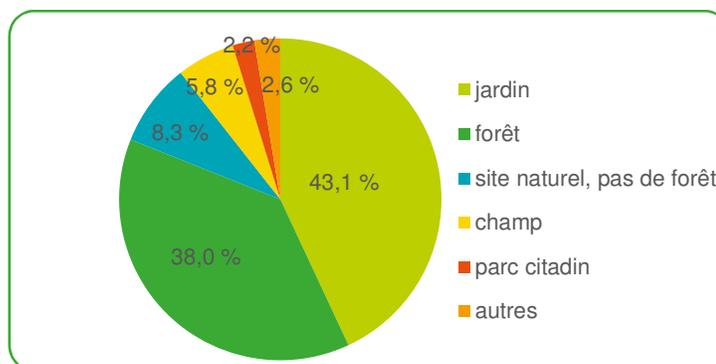


Figure 3 : Environnement dans lequel les morsures ont eu lieu

La plupart des notifications étaient associées à des activités de loisirs (87,6 %) (Figure 4). L'exposition à des morsures lors d'activités scolaires restait très limitée (4,9 %), à l'instar des morsures lors d'activités professionnelles (4,7 %). Nos résultats peuvent toutefois également indiquer un faible taux de rapportage sur TiquesNet par les groupes professionnels à risque.

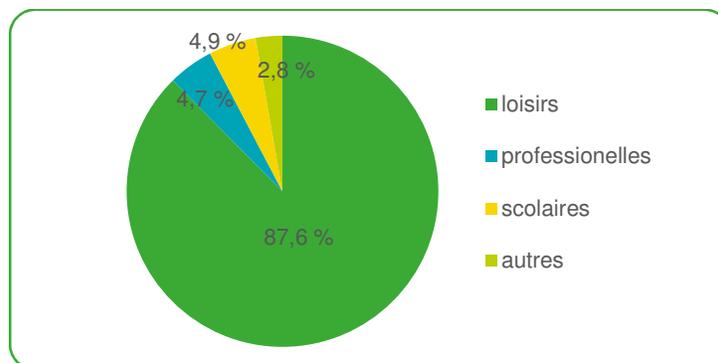


Figure 4 : Type d'activités pendant lesquelles les morsures ont eu lieu

3.1.3 Dynamique des morsures signalées au fil du temps

La Figure 5 présente le nombre de morsures de tiques signalées par mois en 2018. À titre de comparaison, les données pour la période 2015 (dès juillet) – 2017 sont également affichées.

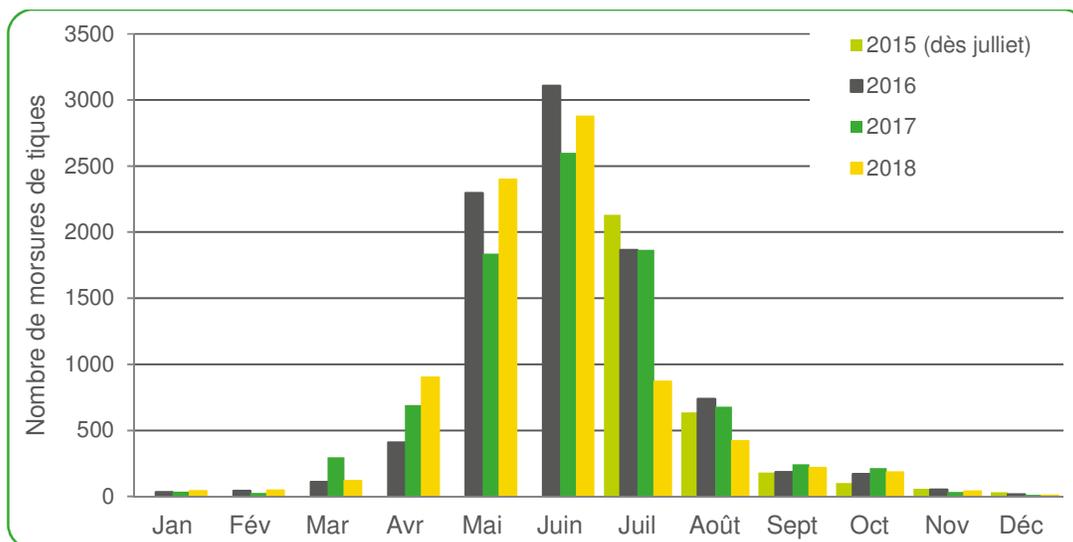


Figure 5 : Nombre de morsures par mois, juillet 2015 – décembre 2018

En 2018 l'activité des tiques (et l'exposition à ces parasites) a commencé à augmenter en avril, pour atteindre un pic au mois de juin et chuter considérablement en juillet 2018, plus tôt que les autres années. Le nombre de morsures signalées pendant les mois d'hiver restait toujours limité. La forte baisse en juillet 2018 est probablement imputable à l'augmentation des conditions de sécheresse et de chaleur entre mai et juillet 2018. Les tiques sont très sensibles à la sécheresse. La sécheresse a été moins prononcée dans le sud de la Belgique en raison de fortes tempêtes, où la diminution du nombre de morsures était aussi moins importante (source : IRM).

3.2. MORSURES SURVENUES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE GROUPE

Les résultats présentés ci-après ont trait aux signalements anonymes de groupe. Outre le nombre de morsures, ils reprennent donc également le nombre de membres de chaque groupe. En 2018, 93 signalements de groupe (pour un total de 564 membres) ont été reçus, représentant au total 446 morsures.

Les morsures ont été enregistrées entre avril et octobre. L'environnement d'exposition le plus souvent cité par les groupes était les milieux forestiers (59,1 %). Par rapport aux signalements individuels, les jardins étaient beaucoup moins souvent invoqués (14,0 % contre 43,1 %) (Figure 6).

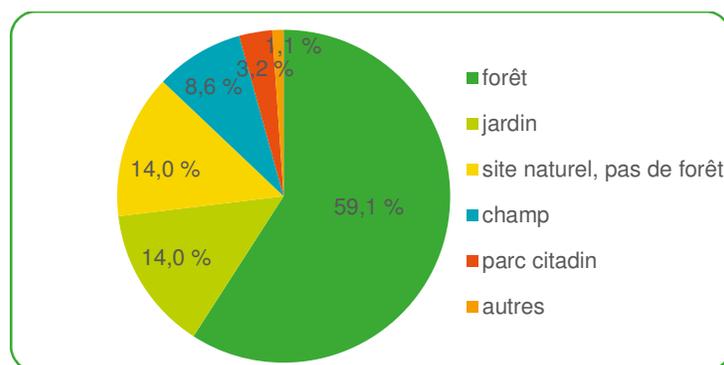


Figure 6 : Environnement dans lequel les morsures de groupe ont eu lieu

3.3. MORSURES SUR LES PARTICIPANTS « INSCRITS »

Les personnes de ce groupe se sont inscrites, sur le site internet TiquesNet, à un suivi régulier au fil du temps. La constitution d'un groupe large et stable de participants à TiquesNet nous permettra, à l'avenir, de mieux évaluer les tendances temporelles du nombre de morsures de tiques. De plus, ce groupe peut rapporter la survenue d'un érythème migrant après une morsure.

3.3.1 Groupe d'utilisateurs inscrits à TiquesNet

Le nombre de participants fixes au sein de TiquesNet augmente progressivement au fil du temps (voir Figure 7). A la fin de 2018, 2 469 personnes étaient inscrites, dont 415 nouvelles personnes en 2018. Le groupe d'utilisateurs inscrits se compose d'environ 46,6 % d'hommes et 53,4 % de femmes, occupant des fonctions très variées. Les personnes inscrites viennent de Flandre dans 59 % des cas, de Wallonie dans 37 % des cas et de Bruxelles dans 4 % des cas. Cette répartition correspond globalement à la distribution de la population par région.

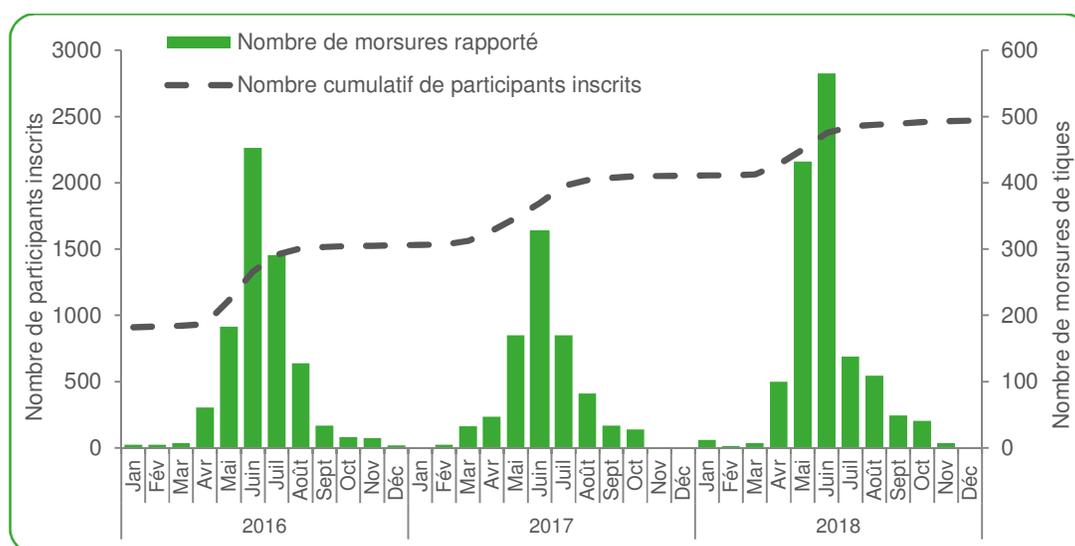


Figure 7 : Nombre de morsures par mois au sein du groupe d'utilisateurs inscrits, 2016 - 2018

3.3.2 Signalements de morsures par le groupe des participants inscrits

En 2018, les inscrits ont notifié 1 464 morsures de tiques au total. La Figure 7 présente le nombre de morsures enregistrées chaque mois par ces participants au cours de la période 2016 – 2018. Les tendances temporelles sont comparables à celles observées pour l'ensemble des signalements individuels (voir Figure 5, plus haut).

3.3.3 Signalements d'érythèmes migrants

La manifestation la plus fréquente de la borréliose de Lyme est l'apparition d'une tache rouge grandissante à l'endroit de la morsure, rougeur également appelée « érythème migrant » (EM). En 2018, 37 signalements d'EM ont été reçus. Parmi ceux-ci, on en compte 22 % qui n'ont pas fait l'objet d'une consultation chez le médecin et pour lesquels l'autodiagnostic posé est donc potentiellement erroné.

Depuis le début de la surveillance TiquesNet, 75 EM ont été notifiés, qui ont fait l'objet d'une consultation médicale. La répartition concernant la durée estimée de l'attachement de la tique est la suivante : > 0 h – 12 h (16 %), > 12 h – 24 h (21 %), > 1 jour – 2 jours (12 %), plus de 2 jours (13 %) et inconnue (37 %). De façon générale, le risque de transmission de la bactérie *Borrelia* lors d'une morsure de tique augmente avec la durée d'attachement de la tique. Cependant, une transmission plus rapide (après moins de 12 heures d'attachement) est possible et a déjà été décrit plusieurs fois en Europe. Un contrôle quotidien du corps pour détecter et enlever les tiques est donc fortement recommandé après avoir passé du temps dans la nature.

4. Plus d'information

Pour prévenir la maladie de Lyme et les autres affections transmises par les tiques, il est utile non seulement d'inspecter quotidiennement la présence de morsures de tiques et d'enlever les tiques rapidement, mais aussi de détecter les symptômes potentiels apparus à la suite d'une morsure. Éviter de se faire mordre est évidemment idéal, mais pas toujours possible. Et il ne faut pas se priver des activités en nature pour autant !

Vous trouverez davantage d'informations sur les mesures de prévention et les maladies transmises par les tiques sur la page de la campagne d'information de l'AViQ : https://www.wiv-isp.be/matra/CF/cf_tiques.aspx et sur le site web TiquesNet de Sciensano : www.tiquesnet.be.

CONTACT

Katrien Tersago • Katrien.Tersago@sciensano.be • tiquesnet@sciensano.be

PLUS D'INFORMATIONS

—
sur le site web
www.tiquesnet.be
ou
Contactez - nous sur
tiquesnet@sciensano.be